

# Leçon 5

## Municipalités



### QUESTIONS GUIDES

- 1 De quelle manière les municipalités peuvent-elles exercer une influence sur leurs communautés?**
- 2 Quelles mesures peuvent être mises en place pour améliorer la vie de la communauté?**
- 3 Pourquoi est-il important d'être engagé.e au sein de la vie de la communauté?**

### APERÇU

Les municipalités sont responsables de la gestion, de la croissance et du bien-être de leur communauté. Pour ce faire, les municipalités ont recours à des lois, des arrêtés municipaux, des politiques, ainsi qu'à des services communautaires.

Dans cette leçon, les élèves commenceront par analyser la qualité de vie au sein de leur propre communauté et partageront leurs points de vue à ce sujet. Après s'être renseigné.e.s sur les municipalités, les élèves feront une chasse au trésor en ligne pour en apprendre davantage sur leur propre municipalité. Ensuite, les élèves travailleront en groupe pour élaborer un plan d'action détaillé visant à résoudre un problème dans leur communauté. Iels auront également la possibilité d'analyser un arrêté municipal récemment adopté. Dans l'activité de *Consolidation des acquis*, les élèves réfléchiront à pourquoi iels devraient se soucier de leur communauté et travailler avec d'autres afin de provoquer des changements positifs.

### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les élèves pourront :

- identifier les forces et les faiblesses de leur communauté ;
- expliquer la structure et les fonctions de leur municipalité ;
- proposer différentes mesures qui pourraient être mises en place pour résoudre un problème spécifique dans leur communauté ;
- expliquer pourquoi il est important d'être un.e membre actif.ve de la communauté.

## Introduction

1. Demandez aux élèves d'analyser leur communauté en répondant aux questions de l'Activité 5.1. Les données peuvent également être recueillies par le biais d'un questionnaire en ligne. Des versions Google Forms et Microsoft Forms du questionnaire sont disponibles sur le site Web du programme. Vous pouvez choisir l'option *créer une copie* afin que vos élèves puissent répondre au questionnaire.

### NOTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Vous pouvez demander aux élèves et à leurs familles de répondre à l'enquête en ligne afin d'analyser les résultats obtenus auprès d'un groupe plus large.

2. Répartissez les élèves en petits groupes et demandez-leur de discuter des forces et des faiblesses de leur communauté et d'expliquer leur choix de réponses.
3. Passez en revue les résultats obtenus par l'ensemble de la classe.

Questions guides :

- Quels ont été les résultats de l'évaluation de votre communauté?
- Y a-t-il eu un consensus sur les principales forces et faiblesses de la communauté? Pourquoi ou pourquoi pas?
- Comment votre discussion avec vos camarades de classe a-t-elle influencé votre opinion au sujet de la communauté? (Exemple de réponse : J'ai aimé entendre le point de vue de \_\_\_\_ sur le pourquoi de \_\_\_\_\_. C'était quelque chose que je ne connaissais pas ou que je n'avais pas envisagé auparavant).

## Activités

1. Utilisez le Diaporama 5 pour discuter des fonctions des municipalités de la province.

Questions guides :

- Quelles sont les caractéristiques et les responsabilités des municipalités?
- Comment les conseils municipaux fonctionnent-ils?
- Quels impacts les municipalités ont-elles sur leurs communautés?

2. Demandez aux élèves de faire une chasse au trésor en ligne sur leur municipalité (Activité 5.2). Donnez aux élèves le temps de le faire seul.e.s ou par deux, puis de partager leurs réponses en petits groupes, en leur permettant d'ajouter ou de mettre à jour leur propre document.

- Année de constitution en municipalité (le cas échéant)
- Données sur la population et le recensement (Statistique Canada, Profil du recensement, 2021)
- Limites géographiques de la municipalité ou de la communauté rurale et deux principaux reliefs ou cours d'eau qui s'y trouvent
- Composition du conseil municipal (nombre de sièges et titres)
- Description de quatre services fournis à la communauté
- Résumé de trois communiqués récents ou de nouveaux programmes offerts et des personnes de la communauté touchées.
- Informations complémentaires : Photographies des attractions, des institutions et des activités culturelles de la région (quatre photos).

3. Répartissez les élèves par deux ou en petits groupes et demandez-leur de discuter des besoins et des opportunités les plus importants au sein de leur communauté. Les élèves doivent réfléchir aux résultats de l'activité d'*Introduction* et de leurs recherches sur leur municipalité.

Des questions pour encourager les élèves à réfléchir :

- Selon vous, quels sont les besoins les plus pressants au sein de la communauté?
- Voyez-vous des possibilités d'amélioration ou de changement?
- Comment le bien-être de la communauté pourrait-il être amélioré?

4. Demandez à chaque groupe de proposer une solution à un problème qu'il souhaite résoudre par le biais d'un plan d'action détaillé. En utilisant l'Activité 5.3 comme guide, chaque groupe doit effectuer des recherches, concevoir son plan et analyser les résultats possibles. Les élèves doivent utiliser des sources d'information primaires et secondaires, telles que le site Web de la municipalité, des comptes rendus de recherche et des sources médiatiques.
5. Chaque groupe doit présenter son plan au reste de la classe.

## Consolidation des acquis

Pour conclure, discutez avec les élèves et demandez-leur de répondre à une ou plusieurs des questions suivantes :

- Pourquoi est-il important d'être engagé.e au sein de la vie de la communauté?
- Pourquoi est-il important de collaborer avec d'autres pour répondre aux besoins de la communauté?
- Pourquoi est-il important qu'il y ait de la diversité au sein du gouvernement et des groupes qui œuvrent pour le développement de nos communautés?

## Activité alternative

1. Les arrêtés municipaux sont le principal instrument législatif des municipalités. Les conseils municipaux prennent des décisions en adoptant ou en modifiant les recommandations de leurs comités et des représentant.e.s de l'administration municipale contenues dans les rapports et les communications.

Demandez aux élèves de faire une recherche sur un arrêté municipal récemment adopté par leur conseil municipal et de réaliser l'Activité 5.4. La fiche d'information 5.5 peut servir de guide.

Questions guides :

- **Détails** : Quels sont les détails de l'arrêté?
  - **Conditions** : Quelles en sont les conditions sous-jacentes?
  - **Objectifs** : Quels sont les buts et les objectifs?
  - **Résultats** : Comment les effets peuvent-ils être évalués?
  - **Analyse** : Pensez-vous que l'arrêté sera efficace? Pourquoi ou pourquoi pas?
2. En petits groupes ou dans le cadre d'une discussion avec l'ensemble de la classe, demandez aux élèves de partager leur recherche et leur analyse des arrêtés municipaux.

## MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

<b>Les apprenant.e.s de la langue française</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fournissez aux élèves les termes et les définitions à l'avance (p. ex. : municipalité urbaine, municipalité rurale, district d'administration locale, conseil élu, maire.sse/préfet.ète, conseiller.ère municipal.e).</li><li>• Laissez les élèves étudier leur communauté d'origine ainsi que la communauté dans laquelle ils vivent actuellement.</li></ul>
<b>Pédagogie inclusive</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les élèves peuvent avoir des sentiments mitigés vis-à-vis de leur communauté. Incitez-les à faire preuve d'empathie et créez un espace de discussion sécuritaire et respectueux.</li><li>• Selon la communauté, les élèves peuvent choisir de se concentrer sur un groupe ethnique ou religieux particulier et voir comment ce groupe se sent au sein de la communauté.</li><li>• Orientez la recherche au sujet des collectivités locales sur les programmes et services destinés aux enfants et aux jeunes de la communauté.</li><li>• Si possible, encouragez les élèves à se renseigner sur les communautés autochtones voisines et sur les changements qu'elles ont connus au fil du temps, ou sur la place de ces communautés au sein de la société en général.</li></ul>
<b>Accommodements</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Si le travail en groupes de deux ou en petits groupes n'est pas possible, vous pouvez utiliser Google Docs pour organiser des discussions collaboratives.</li><li>• Les supports de la présentation du plan d'action peuvent être créés et partagés dans un format numérique.</li></ul>

## MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Les municipalités doivent répondre aux besoins de leurs collectivités et oeuvrer pour la croissance et le bien-être de la communauté. Les municipalités représentent le niveau de gouvernement le plus proche de la collectivité au Canada.

Il y a 137 municipalités au Manitoba, dans lesquelles vivent environ 94% de la population. Chaque municipalité est délimitée géographiquement et offre des services locaux aux personnes qui habitent son territoire.

C'est le gouvernement provincial qui décide des champs de responsabilités des municipalités. On y retrouve notamment le transport en commun, la gestion des déchets et du recyclage, les parcs et loisirs, le traitement des eaux et égouts. Elles ont également la possibilité de prélever des types spécifiques d'impôts directs, tels que les impôts fonciers.

Selon la loi municipale du Manitoba, l'objectif d'une municipalité est :

- de faire preuve d'une bonne gouvernance ;
- d'offrir à toute la municipalité des services, des installations ou d'autres choses qui sont nécessaires ou souhaitables d'après le conseil municipal ;
- d'améliorer les collectivités et de faire en sorte qu'elles soient sécuritaires et viables.

Une **municipalité urbaine** est un territoire constitué comptant au moins 1 000 résident.e.s, dont la densité de population s'élève à au moins 400 personnes par kilomètre carré. Une municipalité urbaine se nomme  **cité, ville ou village**. Au total, le Manitoba compte 37 municipalités urbaines (10 cités, 25 villes et deux villages).

Une **municipalité rurale** est un territoire constitué comptant au moins 1 000 résident.e.s, dont la densité de population est de moins de 400 résident.e.s par kilomètre carré. Le Manitoba compte 98 municipalités rurales. Un **district urbain local** est situé au sein d'une municipalité rurale qui compte au moins 250 résident.e.s dont la densité de population est d'au moins 400 résident.e.s par kilomètre carré. Il y a 68 districts urbains locaux au Manitoba, desservis par leur municipalité rurale respective.

On appelle **district d'administration locale** une ou plusieurs régions habitées situées en tout ou en partie dans un territoire non organisé ou dans une municipalité dissoute. Il y a deux districts d'administration locale au Manitoba : Mystery Lake et Pinawa.

Les **conseils municipaux** sont constitués de membres élu.e.s démocratiquement qui prennent des décisions au nom de la municipalité, tenu.e.s responsables de leurs décisions par la collectivité. Ils sont composés.e.s d'un.e dirigeant.e (**maire.sse** ou le **préfet.ète**) et de plusieurs **conseiller.ère.s**. On les

appelle les **membres du conseil**. La taille du conseil varie : il peut compter entre quatre et dix membres. Chaque municipalité décide de la taille de son propre conseil.

En plus des membres élu.e.s, les conseils peuvent aussi nommer un.e membre jeunesse – une personne âgée de moins de 18 ans ou aux études à temps plein – responsable de siéger au conseil en tant que membre sans droit de vote.

Les districts urbains locaux élisent des membres qui participent au Comité du district urbain local. Chaque **Comité de district urbain local** compte au plus trois membres, qui sont élu.e.s par les électeur.rice.s lors d'élections municipales générales et un.e membre de son conseil municipal rural respectif.

Un conseil municipal prend des décisions collectivement, ce qui veut dire que ce n'est pas un.e membre du conseil qui prend une décision et agit au nom de la municipalité ; c'est plutôt l'ensemble du conseil qui prend des décisions en fonction de la majorité du vote.

Les membres du conseil dirigent leur municipalité en tenant compte des préoccupations et des idées des électeur.rice.s, en assistant à des réunions et en élaborant, en débattant et en mettant aux voix des règlements administratifs qui, à leur avis, améliorera leur municipalité.